



- UA** Nom de zone
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Espaces boisés classés
- Espaces verts à protéger (L 123.1.5.7° du C.U.)
- Haies à protéger (L 123.1.5.7° du C.U.)
- Entité archéologique
- Espaces Proches du Rivage
- Maintien des linéaires commerciaux
- Zone humide
- Cours d'eau et plan d'eau
- Bande des 100 m
- Zone non aedificandi
- Patrimoine à préserver (L 123.1.5.7° du C.U.)
- Droit de préemption urbain
- Droit de préemption urbain renforcé

- A5** Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- AC 1** Servitude de protection des monuments et des abords classés ou inscrits
- AC 2** Servitude de protection des sites naturels classés ou inscrits
- EL9** Passage des piétons sur le littoral
- I 4** Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- T 1** Servitude au voisinage des voies ferrées
- PT3** Servitude relative aux communications téléphoniques

NUMERO DE L'OPERATION	DEFINITION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Elargissement de voirie	Conseil départemental	175,00
2	Elargissement de voirie	Commune	490,10
3	Aménagement de carrefour	Conseil départemental	1 000,78
6	Liaison douce	Commune	1 074,64
7	Liaison douce	Commune	1 348,20
8	Aménagement de carrefour et redressement d'alignement	Commune	656,23
9	Aménagement de carrefour	Commune	430,34
10	Aménagement de voirie	Commune	290,72
11	Liaison douce	Commune	409,94
12	Aire de stationnement	Commune	352,76
13	Liaison douce	Commune	5 689,14
14	Aménagement de carrefour	Commune	1 363,03
15	Liaison douce	Commune	1 059,87
16	Liaison douce et site de mise en valeur d'un point de vue	Commune	1 318,48
17	Ouvrage de régulation des eaux pluviales	Commune	8 222,03
19	Ouvrage de régulation des eaux pluviales	Commune	17 753,55
20	Liaison douce	Commune	2 830,12
21	Liaison douce	Commune	3 380,47
22	Liaison douce	Commune	384,33
23	Liaison douce	Commune	1 664,11
24	Opération d'habitat de mixité sociale et multigénérationnelle	Commune	6 037,87
25	Liaison douce	Commune	650,83
27	Liaison douce	Commune	179,26
28	Liaison douce	Commune	1 927,15
29	Liaison douce	Commune	728,02
30	Aménagement de carrefour et redressement d'alignement	Commune	534,37
31	Liaison douce	Commune	76,00
32	Liaison douce	Commune	543,00
33	Elargissement de voirie	Commune	409,63
34	Accès à la voie rapide	Conseil départemental	998,34
35	Liaison douce	Commune	1 319,47
36	Liaison douce	Commune	228,71
37	Elargissement pour liaison douce	Commune	4,66
38	Aménagement d'un passage	Commune	102,44
39	Voie	Commune	21,68
40	Extension d'une aire de stationnement saisonnière enherbée	Commune	2 856,19
41	Aménagement de carrefour	Commune	12,95

EMPLACEMENTS RESERVES pour mixité sociale

NUMERO DE L'OPERATION	DEFINITION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Programme avec un minimum de 30% de logements locatifs sociaux	Commune	2 706,92
2	Programme avec un minimum de 30% de logements locatifs sociaux	Commune	1 809,46



4.4 Documents graphiques

Planche sud-est

PLU approuvé en Conseil Municipal le 25 juin 2013
 Modification n°1 du PLU approuvée en Conseil Municipal le 27 janvier 2016
 Mise en compatibilité n°2 du PLU arrêtée le 19 octobre 2017
 Modification n°2 du PLU arrêtée le 28 juin 2018
 Modification n°2 du PLU approuvée en Conseil Municipal le 8 septembre 2021

